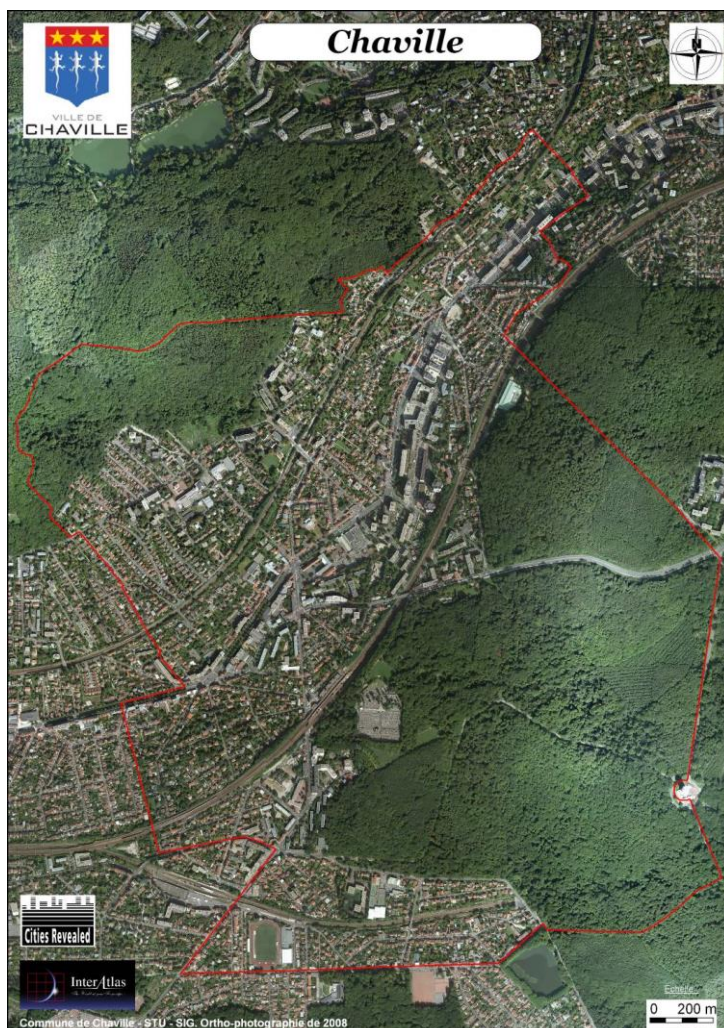

Ville de CHAVILLE

Plan Local d'Urbanisme



Rapport de Présentation – Les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Rapport de présentation

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
1. POURSUIVRE L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE DE CHAVILLE, SOURCE DE SON ATTRACTIVITE	6
1.1 Protéger, valoriser le patrimoine naturel.....	6
1.2 Une évolution démographique et de l'habitat équilibrée	6
1.3 Renouvellement urbain et évolution harmonieuse des tissus	7
1.4 Renforcer l'espace public	8
1.5 Renforcer l'accessibilité et améliorer les liens entre les quartiers.....	9
2. ASSURER LA MIXITE INTERGENERATIONNELLE ET FAVORISER LE PARCOURS RESIDENTIEL	11
3. CONFORTER L'ECONOMIE RESIDENTIELLE, SOURCE D'ANIMATION ET D'EMPLOIS POUR LA VILLE	12
4. INTEGRER LES DIMENSIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT DURABLE	14
4.1 Economiser les ressources	14
4.2 Agir sur la production, la gestion et la distribution de l'énergie	14
4.3 Agir sur la performance énergétique du bâti	15
4.4 Articuler les fonctions actives et résidentielles	15
4.5 Une démarche partagée avec les habitants en faveur du développement durable	15

Rapport de présentation

Préambule

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est l'expression d'un projet et d'une politique globale d'aménagement. Véritable armature du projet communal, il constitue le support de la norme et la clé de voûte de sa mise en œuvre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-1-2 du Code de l'urbanisme, la présente partie du rapport de présentation explique ainsi les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable.

Ces choix découlent :

- d'une part, du diagnostic élaboré dans le cadre du rapport de présentation et en particulier des prévisions économiques et démographiques, ainsi que des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transport, d'équipements et de services et de l'analyse de l'état initial de l'environnement ;
- d'autre part, d'une réflexion sur le rôle de la ville de Chaville dans le développement de la métropole parisienne et de la prise en compte des documents hiérarchiquement supérieurs (SDRIF, PLH, PDUIF, SCOT des Coteaux et du Val-de-Seine) ;
- enfin des choix opérés par la commune et d'une volonté politique.

Dans le prolongement des enjeux issus du diagnostic et en déclinant localement les grands principes définis aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'urbanisme, 3 grands axes ont donc été définis dans le PADD :

1. Construire l'équilibre et la qualité résidentielle dans l'ensemble urbain des Coteaux et du Val-de-Seine
2. Composer une ville de quartiers et valoriser l'espace public pour animer, relier et unir
3. Exploiter et développer les atouts environnementaux de Chaville

Cette partie vient justifier et décliner ces orientations en repartant des grands constats et enjeux identifiés lors du diagnostic.

1. Poursuivre l'amélioration de la qualité du cadre de vie de Chaville, source de son attractivité

Comme l'indique le PADD, poursuivre l'amélioration de la qualité du cadre de vie constitue « la pierre angulaire du projet urbain » de la commune car elle est aujourd'hui le moteur de l'attractivité de ce territoire.

En effet le territoire se caractérise notamment par :

- son positionnement exceptionnel à proximité de la majeure partie des grandes polarités (économiques, équipements, recherche...) franciliennes, entre Versailles, le pôle économique des berges de Seine (Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres et Saint Cloud) et Paris avec une accessibilité facilitée via le transport en commun (3 gares sont présentes sur le territoire communal) ;
- sa diversité et qualité patrimoniale au cœur d'un paysage de coteaux et de forêts.

1.1 Protéger, valoriser le patrimoine naturel

Le diagnostic a mis en évidence la richesse environnementale exceptionnelle dont bénéficie Chaville en cœur de métropole francilienne. Embrassée par les massifs forestiers de Meudon et de Fausses-Reposes, véritables poumons verts de la commune relayés par les parcs et jardins publics, les jardins potagers et les vignes, le patrimoine naturel de Chaville constitue un atout fondamental. Il a historiquement favorisé le développement de la ville et concourt toujours aujourd'hui à son attractivité, c'est pourquoi il est apparu essentiel de préserver ces espaces qui participent à la trame verte du cœur métropolitain et de conforter leur biodiversité.

Le PADD inscrit cette volonté de préservation des paysages naturels et forestiers dans son axe 3 « Exploiter et développer les atouts environnementaux de Chaville ». Il rappelle le souhait de la ville de participer au confortement de la trame verte à l'échelle intercommunale, permettant également d'assurer des continuités écologiques entre les espaces naturels et de préserver la biodiversité en confortant, d'une part, les continuités existantes et en créant d'autre part de nouvelles continuités écologiques dont une qui assurerait la continuité biologique entre les massifs forestiers.

1.2 Une évolution démographique et de l'habitat équilibrée

Depuis 20 ans, la démographie de la Ville de Chaville est en constante augmentation. Avec 18 581 habitants en 2006 contre 17 956 en 1999, la commune a gagné 625 habitants sur la dernière période (source INSEE). Cette dynamique est liée à l'accroissement du solde naturel (+ 0,7% / an, en moyenne, depuis 1990) et à l'augmentation des capacités de logement qui a permis l'accueil des nouveaux arrivants. En effet, pour rappel, on note un gain de 485 logements entre 1990 et 1999 et de 581 logements entre 1999 et 2006. Afin d'intégrer les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté d'agglomération (dans la continuité du SDRIF et du projet du « Grand Paris »), la ville a par ailleurs engagé depuis 2008 la construction de 1 000 logements (dont 580 logements sociaux).

Ces constructions nouvelles devraient permettre à la population communale d'atteindre entre 20 000 et 21 000 habitants d'ici 2012.

Dans ce contexte, le PADD vise une stabilisation de la population et un apaisement du rythme de la construction à partir de 2013. Prenant en compte les besoins d'installation des jeunes auxquels s'ajoutent les évolutions sociologiques (baisse de la taille des ménages : personnes âgées vivant seules dans leur logement, familles monoparentales, divorces...) qui génèrent des besoins de construction de logements, la production nécessaire est d'environ 600 (comprenant les opérations de démolition/reconstruction), soit une moyenne annuelle de 120 unités en vue d'une stabilisation. En parallèle, le projet de ville envisage de s'orienter vers une véritable diversification de l'habitat.

Cette évolution équilibrée est une orientation qui à terme permet de conforter la structure du tissu urbain de la commune et ses espaces verts sur un territoire qui dispose de peu d'emprises foncières constructibles, de possibilités de densification limitées et qui souhaite préserver la qualité du cadre de vie de ses habitants et le patrimoine naturel et urbain exceptionnel de la ville.

En effet, au regard de ces objectifs démographiques et de l'habitat, les évolutions du tissu urbain pourront se faire dans le cadre d'un renouvellement qui respecte les typologies urbaines de la ville et donc son identité.

1.3 Renouvellement urbain et évolution harmonieuse des tissus

Les différentes périodes du développement communal produisent aujourd'hui une trame urbaine composée de quartiers aux morphologies diverses et aux identités respectives.

A l'échelle du territoire communal, on observe plusieurs typologies urbaines : 3 types de pavillonnaires, 2 types de grands ensembles, un tissu de petits collectifs, un tissu mixte de centre-ville et un tissu de faubourg. Les tissus pavillonnaires sont regroupés principalement sur les flancs de coteaux, tandis que les tissus collectifs et mixtes se trouvent plutôt le long de la Voie royale, en fond de vallée, aux abords des autres axes structurants et en rive droite au sommet des coteaux. Le diagnostic détaille le lien étroit existant entre typologie urbaine et topographie qui a un impact direct sur la lisibilité de la structure urbaine.

Cette richesse en matière de typologies de tissus urbains, les ouvertures visuelles qui permettent de lire le rapport entre le tissu urbain et la topographie constituent des fondements de l'attractivité résidentielle de Chaville.

Eu égard à la topographie, à la pauvreté des emprises foncières et à la volonté de protéger le patrimoine naturel qui fait l'attractivité du territoire et participe à la ceinture verte du cœur de la métropole, le développement communal se fera intégralement par renouvellement urbain du tissu existant, sans la moindre consommation d'espaces naturels et tout en apportant une réponse à la satisfaction des besoins socio-économiques (logements, commerces...). Cette orientation est clairement inscrite dans le PADD.

A cet égard, le PADD identifie des secteurs stratégiques propices à l'intensification urbaine. Il précise que la Voie royale déjà identifiée par le SCOT des Coteaux et du Val-de-Seine comme « axe porteur d'urbanité et de multimodalité » offre des opportunités de confortement du tissu urbain et d'intensification urbaine, ce qui permet la rénovation ou la construction de logements diversifiés. Par ailleurs, les gares, lieux d'intense transit quotidien, constituent des zones privilégiées de passage et sont donc particulièrement attractives pour le développement résidentiel. En plus du centre-ville, le tissu urbain sera donc conforté sur ces espaces en proposant une forte mixité des fonctions urbaines.

Le PADD met aussi l'accent sur la valorisation des typologies urbaines en prenant parti pour une évolution du tissu urbain qui intègre les valeurs urbaines des quartiers. L'axe 2 notamment rappelle la volonté de composer une ville de quartier en valorisant leurs identités en distinguant :

- La ville « minérale » du fond de vallée et des grandes artères : le bâti est fréquemment au contact direct de l'espace public, il présente une continuité le long de la Voie royale, avec des émergences de hauteur dans le centre-ville, créant une transition avec l'urbanisation des coteaux. Le PADD indique qu'il convient de préserver et de réinterpréter ces caractéristiques urbaines, pour faire évoluer les parties déqualifiées des grandes artères et surtout faciliter l'intensification urbaine des tissus limitrophes ;
- La ville « des coteaux » se caractérise par l'équilibre entre le bâti et le végétal et ses perspectives visuelles qu'il convient de faire perdurer ;
- La ville « au cœur de la forêt » caractérisée par un rapport très étroit avec les massifs forestiers qu'il convient de maintenir dans un rapport fort avec le couvert arboré.

1.4 Renforcer l'espace public

Le diagnostic précise qu'aujourd'hui la trame d'espaces publics, vecteur de convivialité et d'animation, est limitée. En effet, sur l'ensemble du territoire urbanisé, l'espace public se résume très souvent à la rue et surtout à l'emprise de la chaussée destinée au stationnement ou à la circulation des véhicules motorisés.

Aussi, contrairement aux habitations individuelles et à certaines résidences collectives qui offrent des jardins, véritables espaces de respiration et de quiétude pour leurs habitants, les logements collectifs principalement le long de la Voie royale, des rues de Jouy et Anatole France, bénéficient eux de très peu d'espaces verts et d'espaces publics de proximité. La Voie royale ne présente qu'une unique « dilatation » : l'Atrium. L'amélioration de la qualité du cadre de vie des habitants, en particulier des personnes résidant le long des principales artères de la ville, nécessite donc selon le diagnostic de compléter la trame des espaces de respiration dans le tissu urbain. Cette initiative permettra également de participer au renforcement du rôle structurant de la Voie royale, en offrant des espaces publics de proximité, mais aussi de développer les centralités des gares.

Ainsi la ville s'engage à travers son PADD à façonner des lieux d'animation de proximité. Dans l'ensemble des quartiers, il s'agira d'intervenir sur la reconfiguration de l'espace public, plus particulièrement en faveur des modes doux et des espaces de convivialité (parvis, piétons traversant...). Les quartiers des gares et la Voie royale qui offrent des opportunités de confortement du tissu urbain devront en priorité être rythmés par des lieux de vie. L'espace public élargi autour de l'Atrium sera notamment réaménagé : réaménagement du parvis, traitement du mail piéton en lien avec le centre-ville.

Le renforcement de l'espace public s'accompagne d'un renforcement de la trame des équipements, commerces et services qui dessinent les contours de ces espaces d'animation et qui sont de véritables facteurs d'attractivité pour les habitants, actifs et visiteurs. Une autre mesure posée dans le PADD concerne le partage de l'espace public. Il s'agit de favoriser les modes doux de déplacement au lieu du « tout voiture », afin de limiter les nuisances sur les secteurs de polarités et sur les axes favorisant ainsi la qualité de vie sur des axes « apaisés ». Cette mesure passe par un renforcement de l'accessibilité et l'amélioration des liens inter-quartiers.

1.5 Renforcer l'accessibilité et améliorer les liens entre les quartiers

La commune de Chaville bénéficie d'une accessibilité facilitée vis-à-vis de la majeure partie des grandes polarités (économiques, équipements, recherche...) franciliennes. Elle se trouve à une distance – temps de moins de 30 minutes de transports en commun des pôles tertiaires et d'industrie de pointe de La Défense, des quartiers Montparnasse, Saint-Lazare et Porte Maillot de Paris, de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, la vallée de la Bièvre, Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Saint Cloud, Vélizy-Villacoublay...

Elle se situe par ailleurs à proximité d'infrastructures routières majeures d'envergure nationale et régionale (autoroute A13, A86, RN118, A12, la Voie royale de Paris à Versailles...).

Le développement communal doit donc se réfléchir et se positionner par rapport à cette excellente accessibilité qui constitue un véritable atout pour la commune et ses habitants.

Le diagnostic a également établi que, malgré cette desserte importante par les transports en commun, 44% des actifs résidant à Chaville utilisent leur voiture particulière pour se rendre sur leur lieu de travail ce qui est largement supérieur à la moyenne départementale (38%) et participe, bien entendu, aux importants trafics d'heure de pointe sur les principaux axes de la ville. Il note en outre que le partage de l'espace public s'effectue en faveur de l'automobile, l'espace accueillant les piétons est assez restreint le long de la majeure partie des rues de la ville et notamment des axes majeurs (avenues Salengro, Anatole France, de Jouy...). D'autre part, l'étroitesse des trottoirs dans les quartiers des coteaux et le stationnement le long des rues laissent peu de place pour les modes doux...

Le diagnostic rappelle que l'enjeu pour la ville est de faciliter les cheminements piétons entre les quartiers et avec le centre-ville et de sécuriser les traversées piétonnes sur ces grands axes (agrandissement des trottoirs, traitements spécifiques de matériaux de sols...).

Le PADD propose ainsi plusieurs orientations visant à renforcer l'accessibilité du territoire particulièrement en faveur des transports en commun et modes doux en améliorant les liens entre les quartiers. A l'inverse, les transports motorisés, considérés comme en partie responsable de l'émission de gaz à effet de serre et d'éléments nocifs pour la santé, sont moins encouragés.

Cette orientation se traduit en premier lieu par une requalification des axes structurants de la ville qui présentent aujourd'hui un caractère trop routier au détriment des autres modes. Cette orientation concerne notamment : la Voie royale, allant de Sèvres à Versailles qui doit devenir un boulevard urbain pour accueillir, de façon optimale, l'ensemble des modes de déplacements (piétons, vélos, transports en commun...); une attention particulière sera également portée pour rendre lisible le caractère historique de cet axe et la reconfiguration de la rue de Jouy qui permettra un élargissement des trottoirs.

La requalification de ces voiries s'accompagnera d'une requalification et de la valorisation du tissu urbain le long de ces principales artères en facilitant l'accès aux gares. Ce choix qui est fait permettra à la fois d'inciter à l'usage des transports en commun pour les déplacements et de rapprocher les fonctions d'animation urbaine (commerces, services) et les logements pour réduire les nécessités de déplacements, et donc favoriser la réduction de la consommation des énergies carbonées (issues des véhicules particuliers).

Ces actions s'accompagnent de la volonté d'assurer un meilleur partage des usages de l'espace public, en faveur des déplacements doux en développant une véritable charpente de liaisons douces à l'échelle de la ville, permettant une connexion au réseau de liaisons douces intercommunal et en facilitant la pratique du vélo (stationnement...). Le PADD propose également une politique ambitieuse en matière de stationnement des véhicules motorisés permettant de rationaliser l'espace public : à l'exception des pôles locaux de vie, pour lesquels le stationnement le long des voies publiques sera maintenu mais limité à des périmètres ciblés et orienté pour une rotation importante (horodateurs, zone bleue...), il s'agira de dissuader au maximum le

Rapport de présentation

stationnement prolongé en surface et de favoriser les aires de dépose minute, de livraison et de stationnement court pour l'accès aux commerces de proximité.

Des actions seront par ailleurs mises en œuvre en faveur de l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (aménagement, réservation de places de stationnements...).

Enfin, le PADD retient que la qualité de service des bus est à améliorer (augmentation de la fréquence et de la régularité du transit journalier) et que les possibilités de confortement et d'optimisation de l'attractivité (modes de déplacements, urbanité...) des gares Chaville Rive droite et Chaville Rive gauche seront développées par le projet de réseau de transports du « Grand Paris ».

2. Assurer la mixité intergénérationnelle et favoriser le parcours résidentiel

Le diagnostic a mis en exergue la dynamique démographique positive de la commune, une dynamique portée par un solde naturel positif, suffisant pour compenser un déficit migratoire qui s'amenuise.

Il a également mis en évidence d'autres tendances, des caractéristiques sociodémographiques qui sont apparues ou qui se sont renforcées au cours de la dernière période 1999-2006 avec :

- un vieillissement de la population en place avec notamment l'augmentation de ménages de personnes âgées vivant seules ;
- l'arrivée de ménages plutôt de type « familiaux » attestant du maintien et de l'arrivée de familles avec enfants sur la commune ;
- une réduction par contre des ménages de jeunes (25-39 ans) sûrement faute de logements accessibles financièrement ;
- un phénomène de desserrement du aux évolutions des modes de vie et structures familiales avec une augmentation importante des ménages de 1 personne et des ménages de 2 personnes ;
- un nombre important et en augmentation de ménages au profil socio-économique élevé, à l'image de la partie Sud/Ouest de la première couronne francilienne. Il semble en effet que la croissance du parc de logements, très orientée vers l'accession à la propriété, a surtout permis l'arrivée de ménages familiaux de catégories socioprofessionnelles élevées.

Ainsi, si l'objectif du PADD est d'apaiser le rythme de construction de logements, il envisage surtout d'axer l'effort sur une diversification du parc. Le projet de ville doit ainsi assurer la mixité intergénérationnelle et favoriser les parcours résidentiels afin de générer la mixité des âges et des profils socio-économiques des habitants.

Cette orientation suppose une répartition équilibrée en terme de statuts d'occupation (locatif, accession) et de taille des logements sur l'ensemble des quartiers de la ville et des actions d'accompagnement permettant aux jeunes, aux primo-accédants de trouver leur logement. Il s'agit également de pouvoir proposer aux anciens une offre de structures et de services adaptés (services en faveur du maintien à domicile, centre d'accueil de jour, résidence sociale pour personnes âgées dans le centre-ville...). Le PADD retient et détaille ainsi ces différentes mesures.

3. Conforter l'économie résidentielle, source d'animation et d'emplois pour la ville

Un cadre de vie agréable repose sur de bonnes conditions d'habitat mais aussi sur une offre de services urbains et de commerces attractifs à proximité de son lieu de résidence. Bien que la ville de Chaville n'ait historiquement jamais constitué un pôle d'emplois majeur, le renforcement de ses aménités urbaines (commerces, services, équipements, espaces de convivialité...) est essentiel pour créer des emplois, de l'animation et renforcer son attractivité et son cadre de vie.

Selon le diagnostic, le positionnement de Chaville à la rencontre d'aires économiques majeures en Île-de-France à proximité ou très aisément accessibles explique le faible taux d'emploi et atteste du caractère très résidentiel de la commune. Malgré tout, le diagnostic a établi que le nombre d'emplois était en légère hausse entre 1999 et 2006 (+ 4,5%), passant ainsi de 3 566 à 3 734 unités (source INSEE).

A l'exception de quelques grands établissements situés le long de l'avenue Roger Salengro, le tissu économique de Chaville repose ainsi fortement sur l'économie résidentielle, c'est-à-dire les commerces et services nécessaires à la vie quotidienne des habitants.

Concernant le tissu commercial de la ville, le diagnostic note qu'il présente une offre de milieu de gamme, peu en phase avec le profil socio-économique de la population. Les achats effectués dans la ville de Chaville sont majoritairement alimentaires, tandis que la majorité de la population se dirige vers les grands centres commerciaux voisins pour les achats non alimentaires. Le commerce est par ailleurs dispersé, réparti de manière diffuse le long de l'avenue Salengro et rares sont les devantures attrayantes. L'espace public est souvent peu qualitatif (omniprésence de la voiture, trottoirs étroits...). Le tissu commercial souffre enfin d'un manque de lieux d'animation (cafés, bars, restaurants, etc.) et d'un manque de commerces d'équipement de la personne.

Pourtant le diagnostic indique que la ville bénéficie d'un certain potentiel avec une population en croissance régulière qui dispose de revenus plutôt élevés et un flux important de clientèle à capter à travers la RD 910 et grâce à la présence de trois gares sur son territoire, qui drainent une population considérable. Il conclut qu'une action volontariste de restructuration puis d'animation du tissu commercial chavillois doit être mise en œuvre.

Le PADD préconise donc de conforter l'économie résidentielle de Chaville afin de créer de l'emploi et renforcer des lieux d'animation, une volonté qui s'inscrit également au sein du SCOT des Coteaux et du Val-de-Seine. Cette orientation se décline par la volonté d'organiser une implantation lisible des commerces et services grâce à la mise en place de périmètres de droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux. Ces secteurs seront amenés à s'affirmer comme pôles commerciaux propices à l'épanouissement de l'économie résidentielle. Il s'agit par ailleurs de développer des lieux d'animation (bars, restaurants, café, etc.) ainsi qu'un tissu commercial diversifié (alimentaire, services à la personne, habillement...) en centre-ville et dans les pôles de quartier. Le réaménagement des axes structurants en parallèle d'une revalorisation du tissu urbain proche, des pôles gares participeront à façonner des lieux de vie et d'animation venant offrir des conditions propices au développement et au maintien de l'économie résidentielle.

Rapport de présentation

L'animation d'un territoire dépend également de son offre en équipements publics. La Ville de Chaville dispose d'une trame diversifiée d'équipements situés autour de la mairie ainsi que des polarités de quartiers autour des écoles. Le PADD propose de la compléter et d'organiser la complémentarité entre équipements communaux et équipements communautaires.

L'offre en équipements sera ainsi confortée en fonction de l'émergence des besoins, des évolutions et des pratiques. Il s'agira en effet de veiller à ce que les capacités des équipements soient en mesure de répondre aux nouveaux besoins.

Concernant les équipements sportifs notamment, le diagnostic avait mis en évidence l'insuffisance de l'offre communale en terrain de grands jeux en lien notamment avec les caractéristiques topographiques de la commune et la faible disponibilité foncière. Pour cela le PADD met l'accent sur le développement du partenariat avec les communes voisines, notamment dans le cadre de la Communauté d'agglomération GPSO et avec le Conseil général des Hauts-de-Seine.

Enfin, en faveur de l'attractivité du territoire, le PADD préconise la poursuite du développement des parcours de promenade et de sports de nature en cohérence avec le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et les parcours buissonniers du Conseil général des Hauts-de-Seine.

4. Intégrer les dimensions relatives au développement durable

Dans la continuité des politiques mises en place à l'échelle nationale (Grenelle de l'environnement), la ville souhaite poursuivre ses efforts pour orienter le développement vers des modes d'urbanisme durable. Ces orientations sont menées en parallèle à l'échelle de l'agglomération GPSO qui dispose de la compétence développement durable au travers de la mise en place d'un Agenda 21 (dans lequel Chaville portera ses spécificités communales) et d'un Plan Climat Territorial, actuellement en cours d'élaboration. La promotion de la qualité environnementale des projets urbains est donc au cœur des préoccupations du PADD qui décline notamment dans son axe 3 les mesures pour « exploiter et développer les atouts environnementaux de Chaville » :

4.1 Economiser les ressources

La ville de Chaville, qui est marquée par la présence d'une importante couverture végétale et par son relief très encaissé du fait de la présence du Ru de Marivel, bénéficie d'une richesse environnementale exceptionnelle au cœur de la métropole francilienne et de ressources à préserver.

Ainsi, la commune s'engage à :

- Promouvoir une gestion économe et équilibrée de son espace territorial au moyen d'un développement exclusivement porté par le renouvellement urbain ;
- Agir en faveur de la biodiversité par la protection des forêts domaniales et autres espaces verts participant à la trame verte (parcs, jardins, jardins potagers, vignes...) et en maintenant ou créant des liaisons vertes entre ces espaces qui assurent les continuités écologiques ;
- Gérer de manière optimale la ressource en eau (installation de systèmes de récupération des eaux pluviales, incitation à la conception de toitures-terrasses végétalisées, obligation d'une proportion d'espaces verts en pleine terre...) et préserver les eaux souterraines en limitant les risques de pollution des nappes ;
- Poursuivre les actions de gestion différenciée des déchets en collaboration avec le SYELOM et le SYCTOM.

4.2 Agir sur la production, la gestion et la distribution de l'énergie

Le PADD s'engage à agir sur la production, la gestion et la distribution de l'énergie en s'appuyant en premier lieu sur son réseau de chauffage urbain certifié ISO 14001. Le réseau de chauffage urbain, pourra, non seulement satisfaire les besoins des futures constructions du centre-ville, mais disposera encore d'une capacité pour d'autres constructions.

La commune s'engage à adapter la puissance des installations de production à la demande et à la consommation. Elle s'engage également à inciter à l'utilisation de cette source d'énergie, comme celle de l'ensemble des énergies renouvelables.

Le projet de ville de Chaville envisage par ailleurs d'étudier le développement sur son territoire de nouvelles sources d'énergies renouvelables telles que la géothermie, la récupération de chaleur sur eaux usées...

4.3 Agir sur la performance énergétique du bâti

Dans une optique globale de réduction des consommations énergétiques, le PADD vise à optimiser les performances énergétiques des bâtiments.

Dans le cadre de nouvelles constructions, d'opérations de réhabilitation, de création d'équipements (tel que le nouveau groupe scolaire du centre-ville) et de logements, le projet communal ambitionne la réalisation de bâtiments performants énergétiquement et qui font appel à l'utilisation d'énergies renouvelables.

Le projet vise également à favoriser les initiatives des particuliers qui souhaitent intégrer des dispositifs ayant recours aux énergies renouvelables.

4.4 Articuler les fonctions actives et résidentielles

Au-delà des dispositifs techniques, la commune de Chaville inscrit à travers son PADD la volonté d'agir sur la structure même de la ville en intégrant les modes d'urbanisme durable. Il s'agit de rapprocher les fonctions d'animation urbaines (commerces, équipements et services) et les logements en valorisant le tissu urbain proche des gares et axes structurants afin de réduire les nécessités de déplacements, d'inciter à l'usage des transports en commun et à la pratique des modes doux et donc de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

4.5 Une démarche partagée avec les habitants en faveur du développement durable

Le PADD de Chaville veille à impliquer les habitants dans ces démarches environnementales en les invitant à participer à des démarches pédagogiques autour des pratiques de jardinage, sur le tri des déchets, en leur proposant des informations-sensibilisations sur les dispositifs permettant la réduction des consommations énergétiques. La ville, qui a déjà initié de telles démarches, souhaite donc poursuivre sur cette voie à travers son PLU.

